

**Décision du 2 septembre approuvant
une délibération du conseil d'administration
conférant le titre de docteur honoris causa
à une personnalité étrangère**

Le président de l'Université de Lyon,

Vu le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 autorisant les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à décerner le titre de docteur honoris causa ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Lyon, siégeant en formation restreinte, du 12 juillet 2019 ;

Vu l'avis n°2019-0510234 DGM/DCERR/ESR du ministère de l'Europe et des affaires étrangères du 26 août 2019,

Décide :

Article 1 - Est approuvée la délibération susvisée du conseil d'administration de l'Université de Lyon, conférant le titre de docteur honoris causa à

Monsieur Dani Rodrik,

professeur d'économie politique internationale (États-Unis)

Article 2 - Le directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Lyon, le 2 septembre 2019,

Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

